

REPONSE DE JULIEN PAOLINI

Objet : Aides aux communes

Je vous remercie. Il y a plusieurs questions en fait.

Madame la conseillère, je prenais des notes en même temps que vous posiez votre question puisque certains éléments sont nouveaux par rapport à la question écrite, en tout cas ont été légèrement modifiés mais ça me permettra d'y répondre.

Donc tout d'abord, depuis son accession aux responsabilités, le Conseil exécutif a consacré le principe d'équité et de péréquation dans le soutien aux communes comme une priorité absolue. Ça s'est traduit notamment par des taux bonifiés d'intervention au bénéfice des petites communes que vous citez, des communes contraintes, celles des zones rurales, de l'intérieur et de montagnes par exemple au travers de la politique du comité de massif.

Les zones urbaines, elles aussi, compte tenu de leur population importante et au regard de la dimension de leur projet structurant, ont été également fortement soutenues financièrement par notre collectivité à travers la mise en œuvre de dispositifs dédiés, je pense par exemple à la charte urbaine.

Vous nous dites, Madame la conseillère, dans votre question, ce qui n'était pas à l'écrit d'ailleurs, de vous épargner le laïus sur les sommes importantes consacrées par notre collectivité de Corse au soutien des territoires.

Mais je crois que c'est quand même important, lorsqu'on arrive à la fin d'un dispositif, je rappelle que ce dispositif d'aide aux communes, en tout cas le règlement d'aide qu'on connaît mieux sous l'appellation dotation quinquennale, dotation école, est arrivé à son terme le 31 octobre dernier, et qu'avant d'envisager de mettre en place un nouveau dispositif, vous en

faites d'ailleurs souvent le reproche, il faut en tirer des enseignements. Parmi ces enseignements, il est utile de rappeler quand même certains chiffres.

Ces chiffres, ils sont parlants, je crois. 314 millions d'euros ont été alloués au bloc communal sur ces cinq dernières années, depuis la mise en oeuvre des différents règlements d'aide aux communes. Donc sur la période 2020-2024.

314 millions d'euros, 40 millions d'euros au titre du comité de massif, 30 millions au titre du règlement d'aide aux logements, una casa per tutti, ce qui a permis la création de plus de 600 logements communaux, 167 millions d'euros sur le règlement d'aide territoires, dotation école notamment, mais d'autres dispositifs également, comme le fonds de solidarité territorial, le fonds intempéries, donc 160 millions d'euros qui se déclinent en 66 millions sur les travaux de voiries et d'aménagement, 38 sur les bâtiments publics, 25 sur la réhabilitation et la création d'écoles, 5 millions dans le domaine de la gestion des déchets, au total 4 000 opérations depuis 5 ans, portées par le groupe communal et soutenues dans le cadre des règlements.

Donc oui, deux tiers des investissements publics dans les territoires ont été faits par les communes, mais avec un soutien sans précédent de la collectivité de Corse, avec des taux d'intervention jusqu'à 80, même 90% dans certains territoires.

Est-ce que les communes auraient pu investir autant sans ce soutien massif ? Je vais essayer de vous rassurer, et surtout de rassurer les maires et leurs conseillers municipaux.

Sur l'exercice 2024, le Conseil exécutif a octroyé une nouvelle fois 60 millions d'euros au bénéfice des territoires. C'est à peu près le volume moyen observé sur les années précédentes. Donc on a fait le choix de maintenir un très haut niveau de soutien au bloc communal, et donc, in fine, vous l'avez rappelé, au tissu entrepreneurial local, parce que souvent, les travaux réalisés sont réalisés par des entreprises du secteur géographique.

Un soutien fort, malgré les contraintes budgétaires, et cet effort, nous le maintiendrons en 2025.

Les demandes d'aide aux communes relatives à la dotation quinquennale et parvenues dans les délais, je rappelle les délais, c'était les demandes de subventions parvenues avant le 31 octobre 2024, pourront bénéficier d'un engagement de notre collectivité de Corse au titre de l'exercice budgétaire 2025, et bien sûr, au regard des arbitrages budgétaires que nous aurons à faire, dans le cadre du budget primitif.

Concernant les demandes de paiement, la collectivité de Corse n'aura bien sûr l'ensemble des versements d'attente, afin de ne pas pénaliser les communes, dont certaines connaissent en effet des difficultés en matière de trésorerie, et pas forcément que les petites communes